Le mode d'emploi du CDI du lycée L'Initiative Paris

Le Centre de Documentation et d'Information
accueille les élèves, les étudiants et les enseignants
au rez-de-chaussée du bâtiment 4 face au jardin

Il est ouvert 30 heures par semaine,
pour la pause méridienne de 12h25 à 13h40,
pour des séances pédagogiques,
le travail et les recherches personnelles, en autonomie
et en groupe, sur les ressources physiques, comme les livres,
les documentaires et revues, et les ressources numériques
sur le portail documentaire : scannez sur cette page
le QR Code du portail ESIDOC accessible en ligne

Un moment de lecture de fictions, BD et mangas au calme
est également souvent apprécié dans les fauteuils
ou sur les coussins

Flashez le QR code pour découvrir les espaces et le portail ESIDOC où se consultent toutes les ressources du CDi

Les horaires d'ouverture du CDI

Lundi, mardi et jeudi
9h30 à 11h45
12h25 à 17h30

Vendredi
9h30 à 11h45
12h25 à 15h

Fermeture le mercredi

**Le CDI est un espace pédagogique où le respect de chacun
au bénéfice de tous
s'impose
car toutes les filières et les niveaux d'enseignement du lycée s'y côtoient
dans une démarche volontaire**

Le CDI est équipé d'ordinateurs fixes et portables,
d'un scanner ainsi que d'un équipement
de vidéo-projection et d'une imprimante réseau

Les élèves et les étudiants ont des identifiants
Microsoft 365
pour accéder à leur session personnelle
sur le réseau du lycée

Les impressions sont réservées au travail
et aux recherches effectuées au CDI,
les élèves et les étudiants disposant
par ailleurs d'une salle de reprographie
située à l'accueil principal du lycée

L'usage des ordinateurs répond aux mêmes impératifs
de travail et de recherche : utilisation possible de clés
USB ou de disques durs externes
mais pas de téléchargement,
de modification de l'environnement de travail
ni de consultation de sites portant atteinte
à l'éthique commune : darknet, sites à caractère violent,
pornographique, sexiste ou raciste…

Tous les documents sont empruntables
à l'exception des dictionnaires à consulter sur place
pour une durée de 15 jours renouvelable une fois
à raison de 5 documents pour chaque prêt

La date de retour doit être impérativement respectée
pour permettre à tous l'usage des ressources
au moment voulu

Les sanctions applicables en cas de non-respect
de ce mode d'emploi peuvent aller
de l'exclusion temporaire ou définitive du CDI,
du prêt (si un document est perdu, il doit être remplacé
et sera facturé à l'élève ou à l'étudiant)
jusqu'à un signalement à la vie scolaire

Pour le confort de tous et la préservation des équipements,
la nourriture et les boissons à l'exception de l'eau
sont proscrits de même que l'usage du téléphone portable ou
de tout autre équipement numérique
pour une visée autre (appels personnels, communication
personnelles sur les réseaux sociaux, achats en ligne…)
que celle liée au travail ou aux recherches